

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1^{er} Juin (01/06/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

19 – 01 Juin 2017

ACQUISITION DE LA MAISON CADASTREE SECTION DH N°305 – 6 RUE DAUBASSE A LA FAMILLE ROUGES

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de France domaine émis le 28 juin 2016 fixant le prix de la propriété ROUGES au prix de 228 800,00 €,

Considérant le souhait de la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti, sis 6 rue Daubasse, cadastré DH 305, d'une superficie totale de 666 m², propriété de la famille ROUGES,

Considérant la proposition des héritiers de la famille ROUGES en date du 29 novembre 2016 de céder à la commune ce bien, dont ils sont propriétaires, au prix de 230 000.00 €

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 32 voix pour et 1 abstention (M. CALVI),**

APPROUVE l'acquisition du bien immobilier cadastré DH 305, d'une superficie de 666 m², au prix de 230 000.00 €.

CHARGE LA SCP Martin, étude notariale, sise rue Jean Moura à Moissac, d'établir l'acte notarié correspondant.

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que la commune prend à sa charge les frais d'acte.

DIT que l'acquisition doit se réaliser dans le délai d'un an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Pour copie conforme

Moissac le 02 Juin 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :